



POLICE

POLICE CANTONALE FRIBOURG
ECOLE DE GRANGES-PACCOT

POLICIER UN MÉTIER RICHE DE SENS!

www.policefr.ch

UNE MISSION

**À LA RECHERCHE
DE NOUVEAUX
POLICIERS**

SOMMAIRE

La Police Cantonale Fribourg	3
La gendarmerie	5
La police de sûreté	6
Devenir policier	7
Les conditions d'engagement	7
Les étapes du recrutement	8
L'école de Granges-Paccot	9
Le côté pratique	10
Le programme de l'école	11
La foire aux questions	13

Cyril Lutz,
psychologue du travail
à la Police Cantonale
Fribourg.

«Un bon policier s'intéresse aux gens et il est à l'aise dans les situations sociales. Il fait preuve d'une bonne maturité personnelle et sait prendre et assumer des décisions».

Exercer la profession de policier signifie servir la communauté et s'engager pour que la population se sente en sécurité. Il ne s'agit pas simplement d'un «job», mais d'une réelle vocation. Ce métier si fascinant comporte pourtant des aspects plus lourds à endosser et peut, parfois, être peu gratifiant et faire l'objet de critiques acerbes. Par conséquent, les futurs aspirantes et aspirants doivent impérativement être au bénéfice d'une bonne maturité personnelle pour s'épanouir au sein de la Police Cantonale Fribourg.

Une fois franchi le cap du recrutement, les personnes sélectionnées accèdent à une formation rémunérée, spécifique et diversifiée. Une fois assermentées, une carrière passionnante les attend. Peu de métiers offrent une telle diversité au quotidien.

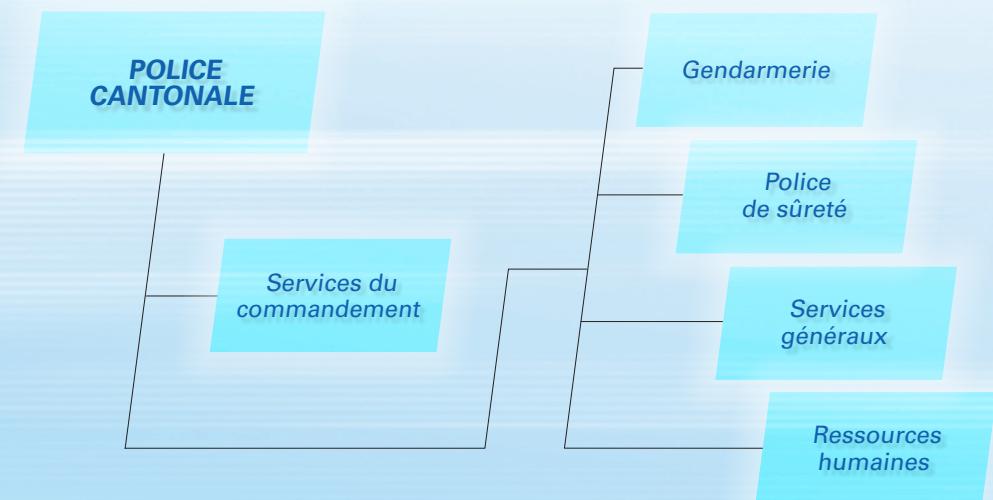
AU SERVICE DE LA POPULATION



LA POLICE CANTONALE FRIBOURG

La Police Cantonale Fribourg est au service de la population et des autorités. L'Etat lui confie comme mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et le respect des lois dans le canton. Elle se fixe comme objectif permanent de remplir cette responsabilité «avec cœur et compétence». Son rôle au sein de la société est essentiel. La communauté a besoin que les règles soient respectées et appliquées pour une cohabitation paisible et prospère entre les individus.

Ce service de l'Etat de Fribourg compte environ 700 collaboratrices et collaborateurs. Pour accomplir efficacement cette fonction, la police cantonale se compose de la gendarmerie, de la police de sûreté et de différents services de support.



Chiffres clés 2015

Appels d'urgence	99'444
Affaires traitées	36'325
Plaintes enregistrées	9'284
Vols	5'303
Violences et incivilités	3'963
Constats d'accident	1'429
Arrestations	301

AU CŒUR DES EVENEMENTS

La gendarmerie

La gendarmerie assure les premières interventions et effectue les enquêtes administratives et judiciaires qui lui sont dévolues. Afin d'accomplir leurs tâches 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ces agents armés et en uniforme travaillent régulièrement la nuit et le week-end. La gendarmerie est principalement constituée de sections de police mobile et de police de proximité.

La police mobile assure en priorité les interventions du 117. La police de proximité étend son action aux quartiers et secteurs spécifiques couvrant l'ensemble du territoire cantonal.

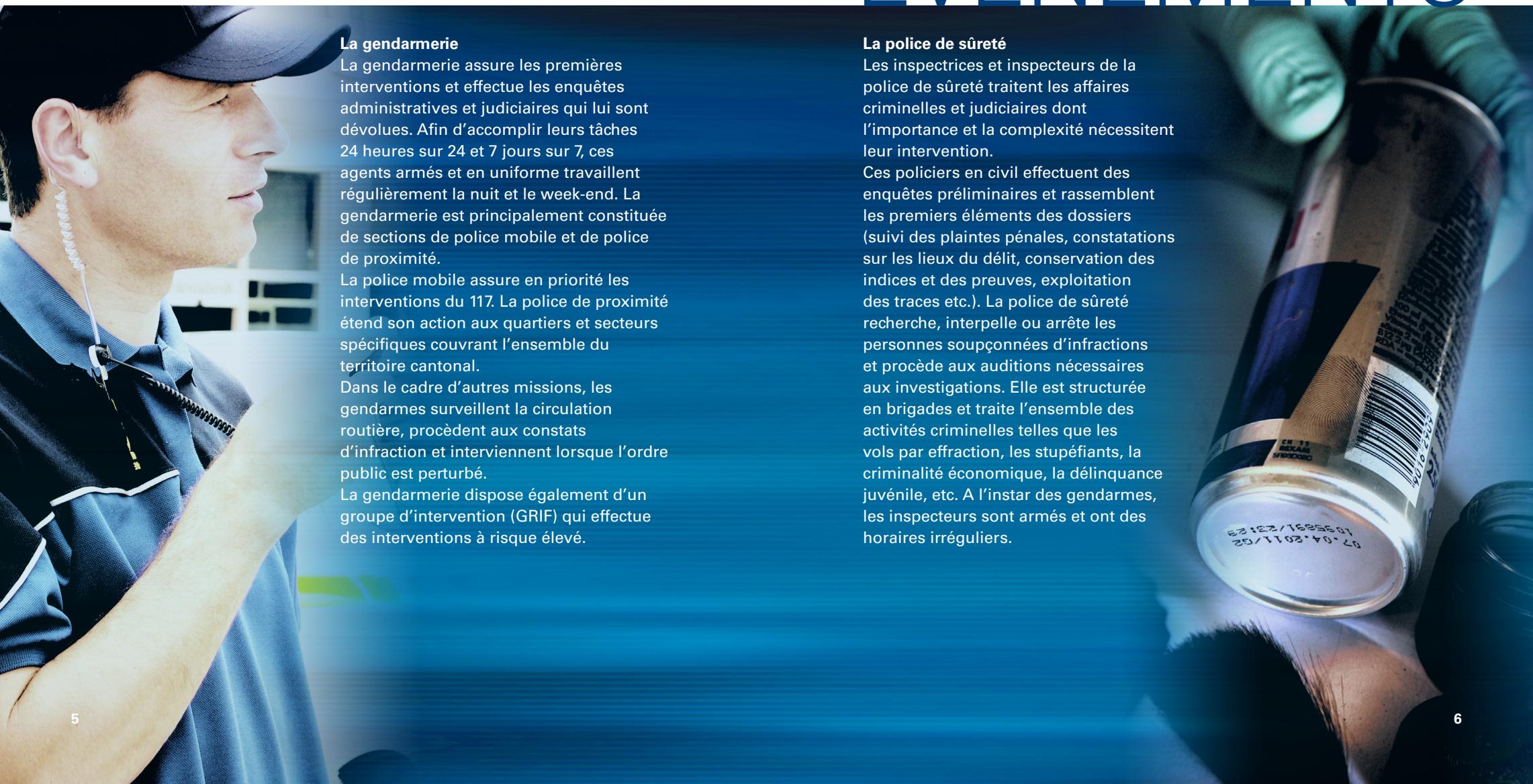
Dans le cadre d'autres missions, les gendarmes surveillent la circulation routière, procèdent aux constats d'infraction et interviennent lorsque l'ordre public est perturbé.

La gendarmerie dispose également d'un groupe d'intervention (GRIF) qui effectue des interventions à risque élevé.

La police de sûreté

Les inspectrices et inspecteurs de la police de sûreté traitent les affaires criminelles et judiciaires dont l'importance et la complexité nécessitent leur intervention.

Ces policiers en civil effectuent des enquêtes préliminaires et rassemblent les premiers éléments des dossiers (suivi des plaintes pénales, constatations sur les lieux du délit, conservation des indices et des preuves, exploitation des traces etc.). La police de sûreté recherche, interpelle ou arrête les personnes soupçonnées d'infractions et procède aux auditions nécessaires aux investigations. Elle est structurée en brigades et traite l'ensemble des activités criminelles telles que les vols par effraction, les stupéfiants, la criminalité économique, la délinquance juvénile, etc. A l'instar des gendarmes, les inspecteurs sont armés et ont des horaires irréguliers.



UN AVENIR PROMETTEUR

DEVENIR POLICIER

Les conditions d'engagement	Etre au bénéfice d'une formation professionnelle reconnue au niveau fédéral (CFC ou formation jugée équivalente) Etre âgé(e) de 20 à 35 ans pendant l'école Avoir une taille minimale de 160 cm (femmes) ou 170 cm (hommes) Etre citoyen(ne) suisse ou en cours de naturalisation Excellent réputation Disposer du permis de conduire catégorie B avant le début de l'école
------------------------------------	--

Qualités recherchées	Une bonne résistance physique et psychologique Une certaine prestance et un bon sens relationnel De bonnes capacités d'expression et de rédaction Un bon sens des valeurs morales et des responsabilités Une bonne culture générale De bonnes connaissances des outils informatiques et de la dactylographie La connaissance des deux langues cantonales représente un avantage
-----------------------------	---

Les étapes du recrutement	Le processus de sélection se déroule sur plusieurs mois. Ainsi, les candidats qui postulent en automne obtiennent une réponse définitive d'engagement en été et débutent l'école de police en janvier.
----------------------------------	--



UN ENSEIGNEMENT RICHE ET VARIÉ

«Au cœur du canton de Fribourg et proche de ses citoyens, l'école de Granges-Paccot offre une expérience exceptionnelle. Grâce à une structure de formation unique, les aspirants bénéficient d'un enseignement bilingue et d'un encadrement de très grande qualité».

L'ÉCOLE DE GRANGES-PACCOT (EGP)

L'enseignement de base dispensé à l'EGP est conçu de manière à former les aspirants aux multiples facettes de la profession. Des cours de tir, de self-défense, de police judiciaire et de tactique de police les préparent à l'exercice de leur métier. De plus, des cours de langues (français et allemand), de droit, de géographie et d'informatique renforcent les connaissances de base des aspirants. Les différentes matières sont généralement dispensées au centre d'intervention de la gendarmerie à Granges-Paccot. Le corps enseignant se compose non seulement de policiers expérimentés, mais aussi de professionnels externes selon les thèmes traités.

Le côté pratique

Cette solide formation est enrichie par un stage de sept semaines. L'aspirant, accompagné d'un «parrain» policier, met en pratique l'enseignement reçu. L'endurance physique et psychique des aspirants est évaluée lors de la participation à des activités et événements sportifs et dans diverses épreuves telles que l'exercice «ENDURO» (marche, VTT, orientation géographique).



UN BREVET FÉDÉRAL À LA CLEF

Daniel,
employé de
commerce, 23 ans.

«J'ai été frappé par la diversité des cours dispensés; je n'avais jamais vécu cela durant mes études. De plus, les cours donnés par des professionnels au bénéfice d'expériences pratiques sont très vivants».

Le programme de l'école

Extrait
des matières
enseignées.

Thème	
Police judiciaire et criminalistique	160 heures
Circulation routière (asp. gendarmes)	150 heures
Formation technique, sport	150 heures
Tactique de police	85 heures
Droit	70 heures
Psychologie policière	60 heures
Langues	60 heures
Informatique	50 heures
Droit de l'homme et éthique	45 heures
Police de proximité	45 heures
Rédaction de rapport	40 heures
Stage pratique	8 semaines
Camps pratiques	4 semaines

L'école de Granges-Paccot débute en janvier et se termine en décembre (12 mois).

Au terme de l'année de formation professionnelle, les aspirants se présentent à l'examen final du brevet fédéral de policier. Suite à l'obtention de ce dernier, ils sont assermentés et engagés à la police cantonale.

La formation dispensée à l'école de police est rémunérée et représente un certain coût. Suite à l'assermentation, le policier s'engage à rembourser les frais de formation s'il quitte la police cantonale dans un délai de cinq ans, au prorata temporis.



UNE CARRIÈRE PASSIONANTE

FOIRE AUX QUESTIONS

L'école de police est-elle différente pour les aspirants gendarmes et les aspirants de la police de sûreté?

Les aspirants gendarmes et les aspirants inspecteurs suivent la même formation. Certaines matières sont néanmoins plus approfondies, comme les cours de police judiciaire et criminalistique pour la police de sûreté et les cours de circulation routière et maintien de l'ordre pour la gendarmerie.

Comment devenir membre du GRIF?

Les agents du groupe d'intervention (GRIF) de la police cantonale sont recrutés dans les rangs du corps de police. L'aptitude physique et psychique des candidats est évaluée à travers une procédure de sélection. La durée d'affectation au sein de cette unité spéciale est limitée dans le temps, hormis pour les cadres. Outre la formation de base de policier, ces agents suivent régulièrement des entraînements et des formations continues (tir, protection de personnalités, conduite des opérations de police, etc.). Lorsque les membres du GRIF ne sont pas engagés dans leurs tâches particulières, des missions de police leur sont confiées.

Les exigences physiques durant l'école de police sont-elles identiques pour les femmes et les hommes?

Alors que les exigences physiques pour les hommes et les femmes diffèrent lors du recrutement, elles s'apparentent lors de l'école de police.

Les aspirantes et aspirants effectuent les mêmes marches et sont jugés sur le même barème pour le sport. Une différence est néanmoins faite dans le cadre des cours de sécurité personnelle.

Où ont lieu les cours?

La formation a en principe lieu au centre d'intervention de la gendarmerie (CIG) à Granges-Paccot. Le CIG dispose de locaux utiles à la formation comme des stands de tir, un dojo, etc. A la différence d'autres écoles de police, les aspirants rentrent le soir à domicile.

Combien de temps un policier passe-t-il sur le terrain et au bureau?

Environ la moitié du temps de travail est consacrée aux tâches administratives, car en matière de droit, les affaires doivent être documentées de manière détaillée.

Est-il possible de passer de la gendarmerie à la police de sûreté et vice versa?

Le passage d'un corps de police à l'autre est peu fréquent et dépend de la situation et des capacités de l'agent. Les mutations se font plus facilement dans le sens de la gendarmerie vers la police de sûreté que dans l'autre sens.



Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à:

Police Cantonale Fribourg
Centre de formation
Route d'Englisberg 9
1763 Granges-Paccot
Tél.: 026 305 17 90
E-mail: cipol-ipaz@fr.ch

Rédaction:
Police Cantonale Fribourg
Secteur communication et prévention

Photos:
Police Cantonale Fribourg
tous droits réservés

Dates d'édition:
Octobre 2009 / Août 2010
Septembre 2012 / Décembre 2014
Septembre 2016



cifpol-ipaz@fr.ch

PRÊT POUR
LE DÉFI?